



VILLE DE VERSOIX

MAIRIE

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Décision de commencer l'élaboration du message :	Le Conseil administratif	03.03.2021	CL/MAU
Fin de l'élaboration et validation du message :	Le Conseil administratif	21.04.2021	CL/MAU
Présentation à la Commission Aménagement et Transports :	La Commission	11.05.2021	CL/MAU
Vote par la Commission Aménagement et Transports :	La Commission	08.06.2021	CL/MAU
Présentation à la Commission Finances, Administration et Economie :	La Commission	17.06.2021	JT/VA
Présentation au Conseil Municipal :	Le Conseil municipal	21.06.2021	RAPPORTEUR

CREDIT DE CHF 75'000.- TTC

MISE EN PLACE ECLAIRAGE PUBLIC, CHEMIN DES LOMBARDES



Table des matières

1. HISTORIQUE	2
2. AUJOUR'HUI	2
3. ECLAIRAGE PUBLIC	2-3
4. PLAN FINANCIER	3
5. MARCHE A SUIVRE	3
6. CONCLUSION	3

1. Historique

C'est en 1956, suite au déclassement de la parcelle des Lombardes, d'agricole en zone villa, que le chemin du même nom et du lotissement furent construits.

S'en est suivie une demande régulière des propriétaires du chemin privé de reprendre celui-ci, ainsi que les collecteurs EP-EU, par la Commune.

A chaque fois et pour diverses raisons, ces négociations n'ont pas abouti.

C'est alors, après une nouvelle demande des propriétaires, non seulement du chemin, mais de tout le lotissement, que la Commune confirmait officiellement, en 2006, reprendre le chemin, une fois celui-ci remis entièrement à neuf (dito pour les collecteurs EU/EP).

La loi en vigueur pouvait en effet obliger la Commune à reprendre un chemin privé pour l'incorporer au domaine public communal mais ce en respectant les conditions suivantes :

- qu'il y ait un tenant et un aboutissant sur une autre artère du domaine public communal,
- qu'il soit en bon état et ait une largeur minimale de 6.00m
- qu'il soit équipé d'un trottoir et d'éclairage public.

Une clé de répartition fut alors définie pour la remise en état complète de la chaussée et des collecteurs EU/EP. Cela représentant entre CHF 30'000.- à CHF 40'000.- par propriétaire.

Afin d'alléger quelque peu la quote-part de chaque propriétaire, il avait été alors décidé de ne pas les obliger à équiper le chemin de trottoir, ni d'éclairage public, seule la pose d'un tube sur l'ensemble de l'artère avait alors été prévue.

Le chemin et les collecteurs furent donc reconstruits entièrement à neuf, et après réception des travaux, incorporés au domaine public communal en 2014.

2. Aujourd'hui

Le chemin a été mis en zone 20, ce printemps 2021 (en force le 30 mars 2021) et, afin de répondre aux demandes notamment des nouveaux habitants du quartier, mais également pour une question d'équité (seul chemin non éclairé de la Commune) et de sécurité, il est proposé d'équiper cette artère de candélabres de nouvelle génération, qui entre dans le programme Cité de l'énergie et sera en cohérence avec le Plan Climat communal à venir.

3. Eclairage public

Le type d'éclairage proposé sur mât de 4m50 en LED 15 W permettra de mettre en place le type de gestion suivant :

- Abaissement autonome (baisse de flux automatique à heure donnée. Dito divers chemins à Versoix : Pont-Céard, Montfleury...).
- Détection de présence (augmentation du flux dès que détection de présence, puis rabaissement minimum).
- Extinction horaires TPG (1h00 à 5h00 du matin) ou mode illumination (12h00 extinction définitive).

-
- Gestion à distance avec mixte des gestions : détection de présence puis extinction dès « x » heure ou abaissement autonome avec détection de présence.
 - La gestion à distance permet aussi de signaler directement aux SIG une panne de luminaire.

4. Plan financier

- Fourniture et mise en place de 11 luminaires hauteur 4m50 - LED 15 W avec détecteur communicant et contrôleur de gestion y compris modification du coffret existant	CHF 54'000.-
- Génie civil : fouille pour raccordement sur tube existant, socle coffret et candélabres	CHF 18'000.-
- Honoraires suivis par STVEP	CHF 0.-
-	
- Divers et imprévus	<u>CHF 3'000.-</u>
TOTAL	CHF 75'000.-

5. Marche à suivre

- Premier passage en Commission Aménagement et Transports (11.05.2021)
- Préavis Commission Aménagement et Transports (08.06.2021)
- Préavis Commission des Finances, Administration et Economie (17.06.2021)
- Vote du crédit par le Conseil municipal (21.06.2021)
- Durée des travaux : 15 jours durant l'été.

6. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la Commune de Versoix vous invite à réserver un accueil positif à cette demande de crédit de CHF 75'000.- TTC.